

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

DELIBERATION N°08 - DCM-2026072308

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 25
Votants : 29
Pour : 29
Contre : -
Abstentions : -

**Objet :
Recrutement
emplois non
permanents pour
accroissement
temporaire
d'activité**

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 16 juillet 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Jérôme RANCE, M. Kévin HELENE, Mme Amina EJNAÏNI, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Hélène URRUTY, M. Gilles LASSABE, Mme Stéphanie LARRAIN-GARBISU.

Membres représentés par pouvoir :

M. Mathieu DELAU donne pouvoir à Mme Morgane CHAZELLE
M. Peio BOULIN donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT
Mme Lona BARRASA-MARTIAL donne pouvoir à Mme Amina EJNAÏNI
Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Gilles LASSABE

Secrétaire de séance : Mme Morgane CHAZELLE

Rapporteur : Monsieur Mathieu HORN, Maire

Le Code général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et faire face à un surcroît d'activité sur le temps périscolaire des écoles élémentaires et assister temporairement l'agent en charge des affaires scolaires et périscolaires, il est nécessaire de créer pour la période du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027 (hors vacances scolaires) quatre

emplois non permanents à temps non complet sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C) :

- 3 postes à hauteur de 26h28 par semaine en moyenne
- 1 poste à hauteur de 31h15 par semaine en moyenne

La rémunération de ces emplois serait fixée par référence à l'indice brut 367.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027 inclus, de quatre emplois non permanents d'adjoints d'animation à temps non complet, trois pour une durée hebdomadaire de 26h28 en moyenne et un pour une durée hebdomadaire de 31h15 en moyenne ;
- **DECIDE** que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 367 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 23/07/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**La Secrétaire,
Mme Morgane CHAZELLE**

